



**AXIOME
ASSOCIES**

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Rapports du Commissaire aux Comptes

Sommaire

- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Annexe : états financiers de l'exercice 2010
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATIONS PASTORALES ALPES MEDITERRANEE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Maison des Agriculteurs
Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport général du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

**CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATIONS PASTORALES
ALPES MEDITERRANEE**
Maison des Agriculteurs
Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui a été confiée à notre société par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

.../...





2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant la détermination des subventions à recevoir, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit dans les comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Avignon,
Le 10 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT



ANNEXE

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2010



BILAN SIMPLIFIE

Déclarant : **CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATION PASTORALES ALPES MEDITERRANEE- CERPAM**

Adresse : **22 AVENUE HENRI PONTIER 13626 AIX EN PROVENCE**

N° SIRET : **4 0 9 5 7 2 2 3 7 0 0 0 1 7**

Année de l'exercice : **1, 2** / Exercice précédent : **1, 2**

		ACTIF		PASSIF	
		Titre		Exercice N-1	
		Années antérieures		Exercice N-2	
				3 1 1 2 2 0 1 0	
				3 1 1 2 2 0 0 9	
MEMBRES	Immobilisations	010		012	
	- Terrains	011		016	
	- Immobilisations corporelles	028	119121	030	64699
	- Immobilisations financières	040	7053	042	7053
	- Titres	045	126174	048	64699
	- Autres	050	53501	052	53501
	- Autres	060		062	
	- Autres	068	82632	070	83632
	- Autres	072	565499	074	565499
	- Autres	080	42392	082	42392
- Autres	092		094		
	Total II	095	744024	098	744024
	Total général (I + II)	100	870198	102	64699
CAPAUX BOBRES	Capital	120		120	
	Reserves	124		124	
	Autres	126		126	
	Provisions	130		130	
	Autres	132		132	212152
	Provisions	134		134	
	Reserves	136		136	-72738
	Provisions	140		140	22677
	Total	142		142	139414
	Total	151		151	56585
DEBTS	Autres	155		155	195326
	Autres	160		160	
	Autres	165	55146	165	60313
	Autres	170	359028	170	396495
	Autres	175		175	4943
	Total	177		177	609500
	Total	180		180	805499
	Autres	195		195	95326
	Autres	182		182	4381
	Autres	184		184	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPAUX BOBRES

DEBTS

GENIENS

CHARGES	2010	2009	PRODUITS	2010	2009
60 ACHATS	52 297,23	81 817,97	70 PRESTATIONS DIVERSES	304 340,19	301 851,54
Fournitures Bureau	4 648,24	4 262,83	Prestat. Etudes Dép	170 874,40	183 230,35
Frais Copies et photocopies	5 063,32	3 608,29	Prestat. Etudes Région	29 196,68	15 355,68
Prestations services	31 639,31	48 339,84	Prestations AIFP		7 432,50
Frais Carzoil	10 100,41	10 039,80	Prest. Intervention Formation	9 625,04	11 145,19
Achat petit mat.p/études	845,95	15 567,21	Prest. Création GP	1 034,00	10 478,84
			Contrat CTE/CAD/MAE	47 116,00	24 317,00
			Vente Guide Pastoral et documentation	1 309,55	2 068,10
			Cousations Adhérents	4 320,00	4 377,00
			Prestations Héliport.	40 864,52	43 446,88
61 SERVICES EXTERIEURS	118 256,39	141 282,24			
Loyers et charges	23 962,26	16 566,10			
Entretien répar. Véhicules	3 683,58	10 454,30			
Entretien repar. mat bureau		1 129,11			
Frais d'assurance	9 510,40	8 019,21			
Prestations Héliportage	64 325,00	63 900,00			
Etudes et Recherches		22 129,76			
Frais documentation	1 935,15	998,76			
Honoraires Phytoécoc	14 840,00	18 085,00			
Location véhicules					
62 AUTRES CHARG. EXTERNES	121 973,40	88 462,83	71 PRESTATIONS EN COURS	3 522,49	14 825,62
Indemnités stagiaire et FD	12 113,76	18 071,05	Production Stockée	3 522,49	14 825,62
Honoraires divers	4 964,60	4 017,00			
Frais de port et fd divers	1 097,03	601,52			
Frais dépl. Personnel Temp.	8 731,29	5 489,31			
Frais dépl. Personnel Permanent	44 083,12	38 079,44			
Frais dépl. Administrateurs	5 644,04	3 212,04	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	619 678,00	629 378,00
Frais diff. Pub. commu	20 721,15	2 086,00	Subvention Région	111 000,00	115 000,00
Frais mission recept.	6 356,02	4 664,57	Subvention ADAR	12 000,00	12 000,00
Frais postaux	7 875,74	3 837,45	Subvention ETAT	75 630,00	75 486,00
Frais de banque	982,54	851,12	Subvention FEADER mesure C	280 000,00	280 000,00
Cousations et dons	747,00	1 113,00	Subvention Etudes Départ	141 048,00	146 892,00
Frais téléphone fax internet	6 440,92	4 687,59	Subventions Diverses		
Frais insc/journ. divers	1 584,00	1 368,00			
Frais voiture	632,19	384,74			
63 IMPOTS, TAXES & VERS. ASS.	14 123,68	16 123,01			
Frais de formation	10 172,38	7 393,94			
Taxe Professionnelle	824,00	6 955,00			
Taxe apprentissage	3 127,30	11,02			
Taxes diverses		1 763,05			
64 SALAIRES ET CHARGES	732 481,50	646 354,64	75 AUTRES PRODUITS	25 000,00	23 186,88
Salaires Personnel Permanent	418 400,78	414 049,95	Part. Org. Membres	25 000,00	23 000,00
Salaires Personnel Temp.	54 824,61	33 558,84	Produits diff. reglement		186,88
MSA Personnel Permanent	176 941,35	172 340,97			
MSA Personnel Temp.	20 260,91	10 506,25	76 PRODUITS FINANCIERS	192,63	294,84
CCPMA Personnel Permanent	6 515,34	6 353,99	Produits financiers	192,63	294,84
CCPMA Personnel Temp	839,91	462,14			
Congés à payer	8 103,00	1 707,00			
Prov prime s/sai09+ch	8 308,50	8 308,50			
Prov. P/Cpt Epargne Tem.	224,00	933,00			
Ind départ salariée	55 128,10				
65 AUTRES CHARGES GESTION			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 387,78	10 248,99
Pertes sur créances			Produits exceptionnels	7 387,78	1 051,67
66 FRAIS FINANCIERS	5 094,49	5 785,96	Vente materiel		9 197,32
Frais financiers court terme	2 047,00	4 113,88			
Frais financiers moyen terme	3 047,49	1 672,08	78 REPRISE SUR AMORT. & PROV.	201 733,96	205 098,22
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 897,63	144,40	Rep. S/Fonds dédiés	193 730,35	198 546,35
Pertes exceptionnelles	33 897,63	144,40	Rep. s/clients douteux	8 003,61	6 551,87
68 DOTATION AUX AMORT.	16 635,08	7 894,90	79 TRANSFERT DE CHARGES	13 183,19	24 864,89
Dotations aux amortissements	16 635,08	7 894,90	Remboursement MSA	3 670,55	14 677,93
68 DOTATION AUX PROV.	153 853,35	195 204,16	Remboursement OPCA 2	4 235,32	3 229,88
Provisions c/douteux	5 223,00	1 473,81	Remboursement FD Personnel	3 418,14	5 424,48
Eng. A réal. Et Etude 04	8 630,35	730,35	Rembours. divers	1 859,18	1 532,60
Eng. A réal. Et Etude Région.	140 000,00	193 000,00			
69 CREANCES IMPOTS STE	7 881,00				
Créances impôts sté	7 881,00				
TOTAL CHARGES AVANT IMPOT	1 240 731,75	1 183 070,11		1 167 993,26	1 209 748,98
RESULTAT AVANT IMPOT		26 678,87			
695 IMPOTS S/BENEFICES		4 002,00			
Impôts s/Sté		4 002,00			
TOTAL CHARGES		1 187 072,11	TOTAL PRODUITS		1 209 748,98
resultat positif (bénéfice)		22 676,87	Resultat négatif (perte)	72 738,49	
TOTAL GENERAL	1 240 731,75	1 209 748,98	TOTAL GENERAL	1 240 731,75	1 209 748,98

Formule obligatoire annexe 802 N plus
 Visa du CAE général des impôts

Designation de l'entreprise : **CERPAM**

Neant

... 23. CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	101		102		103		104		105			
	Autres	110		112		111		113		114			
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		123		124			
	Constructions	130		132		131		133		134			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		141		143		144			
	Installations générales, agencements divers	150		152		151		153		154			
	Matériel de transport	160		87909	162		161		163		87909		
	Autres immobilisations corporelles	170		48675	172		4381	171	21845	173	32211		
Immobilisations financières	180		6933	182		120	181	486	183	7053			
TOTAL		190		192		194		193					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Terrains	501		502		503		504		505	
	Constructions	520		522		521		523		524	
Immobilisations corporelles	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		533		534	
	Installations générales, agencements divers	540		542		541		543		544	
	Matériel de transport	550		23562	552	14599	551	553	554	38161	
	Autres immobilisations corporelles	560		46347	562	2036	561	21845	563	26538	
TOTAL		570		572		571		573		574	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19% - 15% et 0% pour les entreprises à IIS, 16% pour les entreprises à IIR)
 (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19% €	15% ou 16% †
1	2	3	4	5	6	7	8
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	581	585	583	589
Plus values taxables à 19% †		579		Régularisations	580	583	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)						590	
TOTAL					590	585	590

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 N11
 Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 2101 et 2080 du CGI (joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values)



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire article 502 *supplément*
 A bis du code général des impôts
 Désignation de l'entreprise : **CERPAM** Neant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		601		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	56585	622		624		626	56585
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	8271	652	5223	654	8002	656	5490
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	64856	682	5223	684	8002	686	62075

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
 (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV CRÉDITS D'IMPÔTS

Credit d'impôt en faveur de la recherche	202	Credit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203	Credit d'impôt famille	204
Reduction d'impôt en faveur du mécénat	205	Credit d'impôt investissement en Corse	206	Credit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207
Credit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208	Autres imputations	211		

0 Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033B et pose au titre de l'exercice précédent
 Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCG

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**3^e EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANTDesignation de l'entreprise : CERPAM Néant Exercice ouvert le : 01/01/2010 et clos le : 31/12/2010 Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	1309
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	257848
Production stockée	111	-3522
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	619678
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	70184
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	5277
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	144	954294

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	268565
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...) T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	268565

III - Valeur ajoutée produiteCalcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** 137 685726

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATIONS PASTORALES ALPES MEDITERRANEE

Maison des Agriculteurs
Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 612-5 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Avignon,
Le 10 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT



